

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 15 janvier 2009**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, MIRAND et Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mme RIOCREUX
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, THIBAUT et CROUVIZIER
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr RENIER
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs GOURDON et CORNET

**Absents excusés**

<i>Bourgueil</i>	: Mr JUNGES, absent en début de séance
<i>Benais</i>	: Mme FRAISSE
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU
<i>St Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr COUSSEAU

**Secrétaire de séance**

Monsieur BESNIER

## Ordre du Jour

### I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

*Le document est adopté à l'unanimité.*

### II – PLAN D'EAU DES TENIERES

Madame FOUQUET donne lecture du courrier en date du 9 décembre 2008, adressé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

Ce courrier fait suite à une décision du Conseil Communautaire de ne plus vouloir donner suite à la gestion du plan d'eau des Ténières Nord.

Plusieurs points sont rappelés dans ce courrier, à savoir :

- ✓ La décision de la Communauté de Communes de ne plus vouloir assurer la gestion du site,
- ✓ Que cette compétence pour l'aménagement, l'entretien, l'extension et la gestion du plan d'eau des Ténières figurait bien dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,
- ✓ Que la décision d'abandon de la gestion du site ne pouvait être prise que collégalement par une délibération de l'assemblée communautaire,
- ✓ Que conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux des communes adhérentes devaient également être consultés, et se prononcer à ce sujet, dans les conditions prévues à l'article précité,
- ✓ Qu'à l'issue de la consultation, si les conditions de majorité étaient requises, l'abandon de cette compétence par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil pourrait être prononcé par arrêté préfectoral.

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil Communautaire

***CONFIRME sa précédente décision,***

***DECIDE, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la gestion du plan d'eau des Ténières Nord,***

***CONFIRME le souhait d'abandonner cette compétence.***

Les communes adhérentes seront donc consultées à cet effet.

### **III – ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur le Président souligne que Electricité De France avait fait savoir à la Communauté de Communes qu'il était vendeur de deux parcelles lui appartenant, situées en bordure de la rue Anne Franck à Bourgueil. Il s'agit des terrains cadastrés :

- Section F n° 1363, d'une surface de 128 m<sup>2</sup>
- Section F n° 1364, d'une surface de 159 m<sup>2</sup>.

Ces deux parcelles, qui ne présentent plus aucun intérêt pour EDF, pourraient être cédées, pour l'euro symbolique.

Il précise que si la Communauté de Communes achetait ces deux petites parcelles, elle pourrait désenclaver plusieurs terrains situés au cœur de la Zone d'Activités de Bourgueil, qui n'ont actuellement aucun accès.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur cette possibilité d'acquisition.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

***VU l'intérêt de pouvoir devenir propriétaire de ces deux terrains,***

***VU les conditions de cession, proposées par EDF,***

***DECIDE, à l'unanimité, de se porter acquéreur des deux parcelles sus visées, pour l'euro symbolique,***

***DESIGNE Maître DESPINS, notaire associé à Bourgueil, pour la rédaction de l'acte à intervenir,***

***S'ENGAGE à supporter les frais notariés correspondants,***

***AUTORISE le Président à signer l'acte notarié à intervenir.***

### **IV – COMITE CONSULTATIF « BATIMENT ET VOIRIE »**

Monsieur le Président rappelle les principaux points abordés par le comité consultatif « Bâtiments et voirie » qui s'est réuni le 22 novembre 2008.

#### ***1) Ex local « ATMA » - ZA de Bourgueil***

Les travaux concernant la séparation du local sont en voie d'achèvement ; la société ATOUT FER a d'ailleurs débuté son activité.

Pour la deuxième partie du bâtiment, qui reste aujourd'hui disponible, il est proposé à l'assemblée de la mettre à disposition des services techniques de la Communauté de Communes, car actuellement les deux agents ne disposent d'aucun local adapté à leurs besoins.

Monsieur GAILLARD précise que si une entreprise souhaitait s'y installer, la situation pourrait être réexaminée.

*Le Conseil Communautaire,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.*

### **2) Boulangerie à Benais**

Un bilan des travaux avait été fait auprès des membres du comité consultatif, et Monsieur GAILLARD profite de cette question pour souligner le retard pris en fin d'année suite aux intempéries.

A cet effet, il propose que les baux de location prennent effet le 1<sup>er</sup> mars 2009, et non le 1<sup>er</sup> février 2009.

*Le Conseil Communautaire,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.*

### **3) Trésorerie de Bourgueil**

Le Comité Consultatif a examiné une proposition de transfert des bureaux dans une partie du bâtiment de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil ; il s'agit de la partie administrative, située dans les locaux jouxtant l'avenue Jean Causeret.

Après examen du projet, le Comité Consultatif a émis un avis favorable pour ce transfert. Ce point figure à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

## **V – PROJET D'AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA TRESORERIE DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président rappelle que les locaux, actuellement mis à disposition de la Trésorerie de Bourgueil, sont assez vétustes et non isolés d'une part, et ils ne permettent pas d'effectuer les travaux nécessaires pour l'accessibilité aux personnes handicapées, d'autre part.

Il souligne par ailleurs l'intérêt de pouvoir prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour accueillir ces services dans les meilleures conditions possibles, d'autant plus que la Trésorerie de Bourgueil a été maintenue lors de la redistribution des services du Trésor Public, en 2008.

Il rappelle également la possibilité de pouvoir réaménager la partie administrative de l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil, laquelle présente une surface correspondant tout à fait aux besoins affichés par les services de la Trésorerie.

Il précise que le comité consultatif « Développement économique et voirie » a étudié cette possibilité d'aménagement en collaboration avec les Services du Trésor Public.

Un avant projet sommaire, établi par Mr BREUST, Architecte à Joué-les-Tours, a permis de démontrer la possibilité de pouvoir lancer un tel programme de travaux pour un coût estimé à 87 000,00 €uros H.T.

Considérant qu'il incombe à la Collectivité de pouvoir mettre à disposition de la Trésorerie de Bourgueil des locaux adaptés à leurs besoins, et remplissant toutes les normes, notamment vis-à-vis de l'accès aux personnes handicapées,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de donner une suite à ce projet,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

***VU l'avis favorable du comité consultatif,***

***EMET un avis favorable à cette proposition,***

***DECIDE, à l'unanimité,***

- *de lancer ce programme de travaux, sous réserve de l'obtention des aides attendues,*
- *sollicite :*
  - 1°) – le concours de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural,*
  - 2°) – une aide financière au titre de la Réserve Parlementaire.*

***S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions attendues,***

***AUTORISE le Président à signer tous les documents liés aux demandes de subventions,***

***ARRETE les modalités de financements suivantes :***

<b>Origines des financements</b>	<b>Montants H.T.</b>
<b>Maître d'ouvrage (autofinancement et emprunt)</b>	<b>52 970,00 €uros</b>
<b>D.D.R</b>	<b>24 030,00 €uros</b>
<b>Réserve Parlementaire</b>	<b>10 000,00 €uros</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87 000,00 €uros</b>

## **VI – MISE EN VENTE D'UNE PARTIE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président retrace l'histoire de l'ensemble du bien constituant l'ancienne caserne de gendarmerie de Bourgueil, propriété de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil ; il s'agit du bien cadastré Commune de Bourgueil, section F n° 623 et 624, d'une superficie totale de 5 627 m<sup>2</sup>, situé 11, avenue Jean Causeret à Bourgueil.

Il souligne qu'une partie de ce bien sera conservée par la Communauté de Communes, il s'agit des six logements collectifs et de l'ancienne partie administrative, situés en bordure de l'avenue Jean Causeret.

Pour l'autre partie du bien, composée de garages, de logements collectifs et individuels, et d'un terrain, il rappelle que la Communauté de Communes avait émis un accord de principe pour la mise en vente de ce bien, et le Service Départemental des Domaines avait été consulté pour une estimation.

Il propose maintenant de donner suite à cette proposition de mise en vente, et sollicite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

***CONFIRME, à l'unanimité, son intention de mettre en vente le bien visé ci-dessus, étant précisé que la vente ne fera l'objet que d'un seul lot, qui sera indissociable,***

***DECIDE de confier cette vente à l'office notarial SCP Gaillard-Despins à Bourgueil,***

***FIXE le prix de vente à 700 000,00 euros,***

***PRECISE que les frais de publicité seront supportés par l'acquéreur,***

***SOULIGNE que la publicité de ce bien se fera pendant une durée de deux mois, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> février 2009,***

***PRECISE que ce bien sera déclassé afin qu'il puisse sortir du domaine public pour entrer dans le domaine privé,***

***AUTORISE le Président à signer le mandat de vente auprès de la SCP Gaillard-Despins.***

## **VII – QUESTIONS DIVERSES**

### **- Remplacement d'un agent en congé de maternité**

Monsieur GAILLARD présente le remplaçant de Madame Sonia PITARD pendant son congé de maternité ; il s'agit de Monsieur Emmanuel DREAN, qui a pris ses fonctions le 12 janvier 2009.

### **- Abattoir de Bourgueil**

Monsieur GAILLARD confirme que Monsieur Hervé DANIEAU, qui était en détachement à l'abattoir de Bourgueil, a demandé à être réintégré dans les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009.

Monsieur GAILLARD précise que Monsieur DANIEAU est d'accord pour être mis à disposition des Communes adhérentes, et à cet effet, il propose à l'assemblée d'être autorisé à signer les conventions de mise à disposition.

#### **- Logement de la Trésorerie de Bourgueil**

Monsieur GAILLARD rappelle que l'appartement situé au dessus des bureaux de la Trésorerie est inoccupé, les services du Trésor ayant fait savoir que le chef de poste n'avait plus l'obligation d'occuper le logement de fonction. Un avenant au bail en cours a été signé pour prendre en compte cette modification.

Il souligne que le Syndicat d'Assainissement des Communes du Bourgueillois est intéressé par ce local pour y entreposer, à titre provisoire, des archives du Syndicat, dans l'attente de pouvoir trouver une solution durable.

Il propose donc à l'assemblée de mettre à disposition cet appartement gracieusement pour une durée d'un an renouvelable.

***Le Conseil Communautaire,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.***

#### **- Virements de crédits**

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

***DECIDE de procéder au virement de crédits suivant :***

#### **SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
66111			01	Intérêts d'emprunts	+ 453.00
658		AGC	020	Charges de gestion courante	+ 1 163.00
64111		AGC	020	Salaire de base	- 1 616.00

#### **- Liquidation de la société ATMA – Provisions 2008**

Monsieur le Président rappelle que la Société ATMA, locataire d'un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, a été placée en liquidation judiciaire en 2008. Il précise que des loyers n'ont pas pu être payés, et qu'il convient de mettre en place les provisions nécessaires.

A cet effet, il propose de mandater à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » la somme de 1 400,00 Euros, et sollicite ensuite l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et***

*AUTORISE le Président à émettre un mandat de 1 400,00 euros à l'article 6817.*

**TOUR DE TABLE**

**Monsieur BARRE ⇒ *Comité Consultatif « Stratégie et Développement Economique »***

Il apporte des précisions concernant la réunion du prochain Comité Consultatif « Stratégie et Développement Economique » qui aura lieu le *mercredi 21 janvier 2009*.

**Monsieur De LAFFON ⇒ *Développement du Tourisme***

Il commente une rencontre avec des responsables de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest, concernant le développement touristique, et souligne la volonté de cette structure de se rapprocher du Bourgueillois pour mener des actions communes.

**Monsieur BESNIER ⇒ *Accès aux handicapés***

Il rappelle les mesures à mettre en place dans le courant de l'année 2009, et demande si une coordination des actions peut être faite au niveau de la Communauté de Communes.

Monsieur GAILLARD précise que ces actions incombent à la Communauté de Communes ; une commission sera donc créée prochainement à cet effet.

**Monsieur JUNGES ⇒ *Comice agricole***

Il fait part de la prochaine réunion pour la préparation du comice, à savoir le 27 janvier 2009, rappelant que le thème retenu était « Développement durable – Quels enjeux pour l'agriculture ? »



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.***

**Fait à Bourgueil, le 4 février 2009.**

*Le Président,*  
**Jacques GAILLARD**